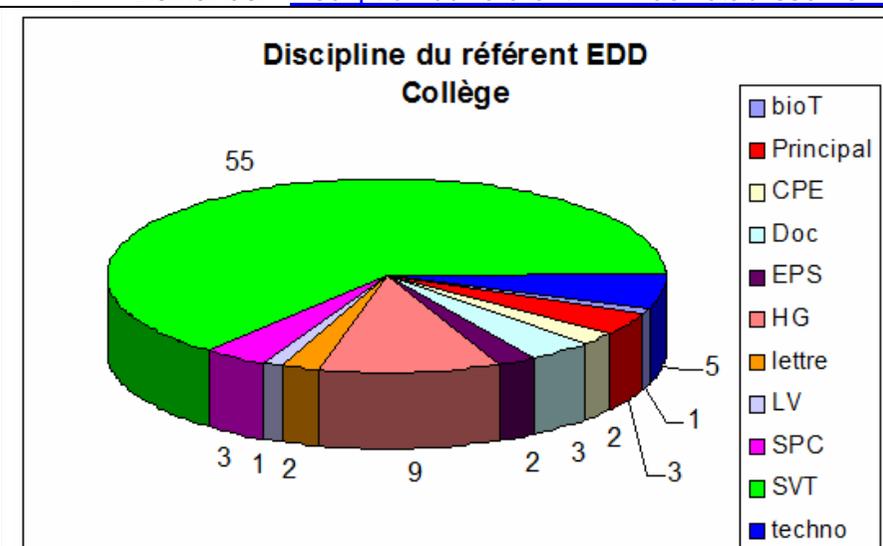


La discipline ou la fonction du référent

Cent-trente établissements de l'académie ont d'ors et déjà un professeur (ou un autre personnel) référent EDD.

- Obtenir la désignation d'un référent EDD pour impulser des projets, même modestes dans tous les établissements
- Demander [l'inscription du référent EDD de l'établissement sur la liste de diffusion](#)



En collège et en lycée G&T, la discipline la plus représentée parmi les enseignants référents est « les Sciences de la vie et de la Terre » à la fois par le fait que les programmes intègrent, surtout en collège l'EDD mais aussi parce que l'étude de l'organisation de l'environnement fait partie des objectifs de formation de la discipline.

En référence à la circulaire de 2007, il s'agit d'**élargir l'EDD à d'autres disciplines** qui s'impliquent déjà, mais de façon moindre :

- l'histoire-géographie, les sciences physiques
- la technologie en collège et les STI en lycée
- la documentation, les sciences économiques et sociales.

Sans exclusive vis-à-vis des autres disciplines.

Le référent EDD peut aussi être le chef d'établissement, un CPE ou un personnel non enseignant.

En lycée professionnel, les disciplines représentées chez les référents sont plus variées. Elles correspondent sans doute à des personnes qui ont initiés des projets pas forcément liés à l'enseignement de leur propre discipline.

